



**Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain**  
**Board of Trade of Metropolitan Montreal**

Le 22 février 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre du Développement durable et des Parcs  
a/s Direction du patrimoine écologique et du développement durable  
Ministère du Développement durable et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 4<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet : Avis de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre de la consultation sur le Plan de développement durable du Québec**

Monsieur le Ministre,

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a pris connaissance avec intérêt du document de consultation sur le Plan de développement durable du Québec, de même que de l'avant-projet de Loi sur le développement durable. Par la présente, c'est avec plaisir que nous vous communiquons nos commentaires généraux sur le document de consultation et les préoccupations que notre organisation souhaiterait voir prises en compte dans la préparation de la stratégie de développement durable.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres provenant de la communauté des affaires de la région métropolitaine de Montréal. Sa mission est d'analyser et de comprendre les enjeux économiques et d'agir en conséquence sur le terrain. Elle appuie ainsi la croissance des affaires de ses membres par un éventail complet de services et met de l'avant les idées et les propositions favorisant le plein développement de l'économie du grand Montréal : les 110 000 entreprises et les 1,8 million de travailleurs qui font de la métropole la figure de proue du développement économique du Québec.

**Faire du développement durable une priorité québécoise : une nécessité pour la compétitivité économique de la métropole et du Québec**

La Chambre salue la volonté exprimée par le gouvernement d'inaugurer une nouvelle ère de développement du Québec : « un développement économique qui se fait non plus aux dépens, mais au profit de notre patrimoine environnemental et de l'épanouissement des personnes ». La nécessité de trouver un équilibre entre l'activité économique et l'amélioration du milieu et des conditions de vie est perçue avec beaucoup d'acuité par la Chambre. En effet, alors que la métropole s'efforce de tailler sa place dans l'économie du savoir, la qualité de vie, de lieu et de l'environnement jouent un rôle stratégique en tant que facteurs contribuant à la compétitivité et à l'attractivité de l'économie montréalaise. Le nouvel accent mis sur l'innovation et la créativité met en évidence le fait que la richesse première d'une économie réside dans les individus qui y

participent. C'est leur savoir, leur expérience et leur compétence qui permettent la productivité d'aujourd'hui et qui sont à l'origine des innovations de demain – et cela est vrai tant dans les secteurs de haute technologie que dans les secteurs dits traditionnels.

Cette reconnaissance de l'importance économique des individus et de leur talent implique également une reconnaissance des facteurs qui favorisent leur attraction et leur présence durable parmi nous. À l'ère de la mondialisation, la mobilité des travailleurs est en constante croissance. Au même moment, le Québec connaît un ralentissement démographique et redoute une pénurie de main-d'œuvre. D'ici 2016, il est même prévu que la croissance nette de la main-d'œuvre de Montréal dépendra uniquement de l'immigration. Dans ce contexte, offrir un environnement attrayant et une qualité de vie exceptionnelle représente, pour Montréal et le Québec, rien de moins qu'une nécessité.

Pour cette raison, la Chambre se surprend de la perspective comparative principalement nord-américaine énoncée en ouverture du document de consultation. À notre avis, au même titre où la concurrence pour l'attraction du talent est mondiale, les États auxquels le Québec devrait se comparer en matière de développement durable ne se limitent surtout pas aux provinces canadiennes ni aux États américains.

### **Une démarche rigoureuse et prometteuse**

L'engagement du gouvernement en faveur du développement durable prend la forme d'une démarche qui semble, aux yeux de la Chambre, rigoureuse et susceptible de déboucher sur des actions concrètes. Premièrement, les étapes devant mener aux premiers gestes résultant de la stratégie de développement durable sont exposées clairement et s'inscrivent dans un échéancier précis. Il sera d'ailleurs important que, pour maintenir la crédibilité de son engagement, le gouvernement respecte les balises qu'il se donne dans le document de consultation.

Le deuxième aspect de la démarche qui mérite d'être souligné est l'inclusion de mécanismes visant à obtenir les commentaires de la population sur la démarche et le contenu de la stratégie. À cet égard, la Chambre souhaite que cet esprit d'ouverture caractérisera la démarche jusqu'à sa conclusion.

Enfin, un autre élément qui rend la démarche particulièrement intéressante aux yeux de la Chambre est l'inclusion de mécanismes de rétroaction et d'évaluation de résultats tels que la création du poste de commissaire au développement durable et le développement d'indicateurs permettant de mesurer les progrès enregistrés. L'un des principaux dangers d'échec d'une stratégie de développement durable est qu'elle n'aille pas au-delà de la formulation de vœux pieux. En s'engageant à mettre en place des moyens concrets par lesquels il sera possible d'évaluer, de façon objective et crédible, le respect des objectifs fixés de développement durable, le gouvernement semble en voie de prendre les moyens nécessaires pour éviter cet écueil. De plus, l'établissement d'indicateurs chiffrés et l'identification d'objectifs précis pour ceux-ci pourraient être particulièrement utiles pour sensibiliser et mobiliser la population derrière la mise en oeuvre du plan de développement durable.

### **Reconnaître le développement *urbain* durable comme composante fondamentale de la stratégie québécoise de développement durable**

Dans la mesure où la démarche au cœur du plan de développement durable contient plusieurs éléments en assurant la rigueur, le volet du plan qui devra faire l'objet le plus d'attention est, aux yeux de la Chambre, le contenu même de la stratégie de développement durable, puisque c'est là que seront explicités les orientations et les axes d'interventions prioritaires dont « découlera l'action gouvernementale ».

Le document de consultation, plutôt que d'identifier ou de proposer spécifiquement certaines des orientations appelées à figurer dans la stratégie, se limite à énoncer les « caractéristiques

souhaitables » des ces éventuelles orientations. Ayant pris connaissance de ces orientations, la Chambre croit important de faire valoir, dès la présente consultation, certaines de ses plus vives préoccupations.

Comme le propose le document de consultation, la Chambre considère qu'il est tout à fait à propos que les orientations et axes d'intervention prioritaires de l'éventuelle stratégie correspondent aux « missions essentielles de l'État ». Il en va toutefois autrement de la correspondance entre les éléments de la stratégie et les priorités d'actions du gouvernement telles qu'elles sont définies dans le document *Briller parmi les meilleurs*. En effet, cette proposition qui, en apparence, semble s'inscrire dans le même esprit de cohérence, est celle qui soulève au sein de la Chambre les plus vives interrogations.

De façon générale, la Chambre déplore le faible degré d'attention dont la métropole du Québec fait l'objet dans *Briller parmi les meilleurs*. Sans remettre en doute l'engagement du gouvernement à développer l'ensemble des régions du Québec et le fait que cet engagement soit inclusif, l'absence d'une approche spécifique pour Montréal et sa région métropolitaine – moteur économique du Québec – soulève des interrogations quant à la volonté du gouvernement de reconnaître l'ampleur des besoins propres à une véritable métropole. Alors que *Briller parmi les meilleurs* mentionne le développement *rural* parmi les priorités d'action, l'environnement *urbain* qui caractérise Montréal et sa région n'y est même pas mentionné.

Cette absence de considération pour le volet « urbain » est ce qui inquiète particulièrement la Chambre pour la suite de l'élaboration de la stratégie de développement durable. En effet, la Chambre est convaincue que le développement *urbain* durable sera l'un des axes d'intervention incontournables à la réussite de la stratégie gouvernementale.

### ***La qualité de vie urbaine***

Le document de consultation identifie la *qualité de vie* comme l'objectif ultime du développement durable et précise que cet élément est lié au *milieu de vie*, au *mode de vie* et au *niveau de vie*. Force est de reconnaître que l'interaction entre ces trois sphères relève d'une dynamique profondément différente selon qu'on se trouve en milieu fortement urbanisé ou à l'extérieur des grands centres. En milieu urbain, cette interaction possède une étonnante complexité, ce qui justifie encore davantage, à notre avis, qu'une considération particulière et prioritaire soit apportée au développement urbain durable dans le plan gouvernemental.

L'émission de gaz à effet de serre (GES) dans la région métropolitaine de Montréal fournit un exemple frappant des défis propres aux agglomérations urbaines liés à la conciliation du milieu, du mode et du niveau de vie. Près de la moitié de la population du Québec vit dans la région métropolitaine de Montréal. Cette simple concentration d'activité économique et humaine pose des problèmes dont la dimension est unique. La congestion routière, pour n'en nommer qu'un, y prend une ampleur sans égal ailleurs au Québec. Or, en plus d'augmenter les temps de déplacement, la congestion accroît la quantité d'émissions de GES.

L'impact de cette situation sur le milieu de vie est probablement le plus facile à percevoir et à mesurer : Montréal et, dans une moindre mesure, Québec et Hull, sont les seules villes du Québec à connaître des épisodes de smog. Sur le plan du mode de vie et du niveau de vie, les conséquences de la congestion, sans être aussi spectaculaires, n'en demeurent pas moins aussi tangibles : du temps perdu sur les routes à la difficulté de concilier le travail et la famille; des coûts économiques de la congestion à leur impact sur la santé publique; de l'attrait d'une meilleure qualité d'environnement en périphérie de l'agglomération aux coûts de l'étalement urbain. Dans la région métropolitaine de Montréal, l'approche globale et exhaustive nécessaire à une planification durable du développement est déjà, en elle-même, un défi intellectuel d'envergure.

Et il ne s'agit là que d'un exemple : la consommation durable d'eau et d'énergie, la gestion des matières résiduelles, l'utilisation du transport en commun, la revitalisation et la densification urbaines sont autant d'enjeux qui prennent une dimension et une importance particulières au

sein des plus grandes agglomérations urbaines québécoises. Ainsi, pour la crédibilité même du plan de développement durable du Québec, **la Chambre considère ainsi que le développement urbain durable devrait obligatoirement être envisagé, en soi, comme un axe d'intervention prioritaire.**

Qui plus est, ce développement *urbain* durable devra être abordé sous l'angle de l'agglomération plutôt qu'en fonction des territoires régionaux administratifs tels que nous les connaissons. L'activité économique et humaine transcende quotidiennement les frontières de la « région 06 »; le développement urbain durable de la métropole nécessitera aussi que le gouvernement sache aller au-delà des frontières administratives et qu'il planifie en fonction de la grande région métropolitaine, telle qu'elle est incarnée par le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

\* \* \*

Si une métropole développée de manière durable est essentielle pour le développement durable du Québec, il est aussi vrai qu'une bonne stratégie de développement durable est particulièrement importante pour la compétitivité et la prospérité de la métropole. En tant que principal pôle d'attraction d'investissements et, surtout, de talents au Québec, Montréal connaît la valeur d'un environnement de qualité et d'une qualité de vie exceptionnelle. La communauté d'affaires de la région est aussi prête à s'engager dans cette voie.

La Chambre, en insistant sur l'inclusion explicite du développement *urbain* durable dans le Plan de développement durable du Québec, vise à transmettre au gouvernement le message suivant : le développement durable de Montréal, tout comme son développement économique, est un enjeu beaucoup trop important pour le Québec pour ne pas en faire une priorité clairement énoncée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente et chef de la direction,



Isabelle Hudon